

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(25\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Isidore Lasne, 26 janvier 1886](#)

Jean-Baptiste André Godin à Isidore Lasne, 26 janvier 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 2 p. (306r, 307v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Isidore Lasne, 26 janvier 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51938>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 janvier 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Lasne, Isidore](#)

Lieu de destination 41, rue de la Folie-Regnault, Paris

Scripteur / Scriptorice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin répond à la lettre de Lasne du 25 janvier 1886 relative à l'emploi qu'il doit occuper au Familistère : il l'informe qu'il va compléter les renseignements qu'il possède sur lui. Il lui demande de dresser la liste des 250 coopératives enregistrées au bureau des chambres consultative et économique avec leur adresse complète, que Fougrousse refuse de lui communiquer. Godin rappelle que la Société du Familistère a payé sa cotisation et que sa demande est conforme à la décision du rapport du premier congrès des sociétés coopératives. Il souhaite communiquer aux sociétés coopératives des documents pouvant leur être utiles.

Notes Les 25 avril et 1er mai 1886, le journal *Le Devoir* publie un « Avis aux sociétés coopératives » relatif à l'envoi de numéros du journal comprenant des articles sur le mouvement coopératif en France, en Angleterre et en Amérique [en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/260/70/838/0/0>, consulté le 16 novembre 2023]

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Conflit](#), [Coopération](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Fédération des sociétés coopératives de consommation \(France\)](#)
- [Fougrousse, Auguste \(1838-1917\)](#)

Événements cités [Congrès national des sociétés coopératives de consommation \(26-29 juillet 1885, Paris\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 07/10/2024

Guise Familistère
26 janvier 1886

Monsieur Lasne,

Je reçois votre lettre
de hier et m'empresse de
compléter les renseigne-
ments qui vous concernent,
afin de vous autoriser à
venir ici prendre l'em-
ploi dont il est question.

Je vous serais obligé
en attendant de me lever
et de m'envoyer au plus
vite la liste des 2/0
sociétés coopératives,
avec l'adresse complète.

de chacune d'elles,
enregistrées au Bureau
des Chambres consultatives
et économique.

Depuis le 1^{er} je
demande ces adresses à
M. Fugère, il m'écrit
qu'il me les enverra
et aujourd'hui il me les
refuse catégoriquement.

Or, notre société a
transcrit aux deux Chambres
et versé deux trimestres
s'élèvent ensemble à
63^{fr} 75.

J'ai demandé ces adresses
me fondant sur la décision
consignée pages 20 et 21

du rapport du premier
congrès disant : " qu'il
entre dans les attributions
du Bureau des Chambres
d'envoyer aux sociétés
adhérentes des renseigne-
ments sur tous les points
qu'elles soumettent au
Bureau."

Or, j'ai eu ce moment
des documents utiles à
faire passer à toutes
les sociétés coopératives
M. H. Fougereuse ne
doit pas paraître il y
apposer. Lui-même
du reste, dans une lettre,

303
qu'il m'écrivait le
19^e, reconnaît avoir
communiqué aux sociétés
adhérentes les adresses
en question :

Veuillez agréer,
Monsieur, l'assurance
de mes meilleurs
sentiments

P.S. J'ai écrit à M. Fougereuse
pour l'informer du
mandat que je vous
donne.